

**Conseil municipal du 26 septembre 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.**

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 20**

**Votants : 26**

**Présents :** Georges Bouty - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Marie-Pierre Rebrassé - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Bernadette Chamoussin (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Rose Paviet) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

**Absents :** Franck Chenal - Isabelle Gostoli De Lima - Charley Mingeon

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 20 septembre 2024

**Date de publication :** 04 octobre 2024

**Délibération n°2024-085 – Location d'une salle communale**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°5 du 29 octobre 2020 relative aux contrats de location des salles communales ;

Madame le Maire rappelle que la commune loue actuellement onze salles communales sur l'ensemble de son territoire et qu'un contrat de location similaire est utilisé pour chacune d'entre elle depuis 2020.

Elle indique que suite au déménagement de la police municipale, leur ancien local a été aménagé afin d'accueillir des réunions, exposition, activités culturelles, etc., pour une capacité maximale de 49 personnes. Elle précise que cette salle n'est pas adaptée pour accueillir des activités festives et des repas.

Elle propose :

- De mettre en place un tarif de 70 € pour la location à la demi-journée à des particuliers ;
- De maintenir la gratuité pour les associations subventionnées, organismes publics, organismes sociaux des entreprises et actions d'animation d'intérêt général ;
- D'approuver le contrat de location ci-joint.

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les conditions de location de la salle de l'ancienne police municipale, située avenue de Tarentaise à Aime**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing